

PRESTATION CONSEIL RH

Être accompagné

DES CONSEILS POUR RELANCER VOTRE ACTIVITÉ 100 % FINANCÉS

Pour mieux rebondir, l'OPCO EP soutient **le développement économique et la stratégie de votre entreprise grâce à une prestation de conseil RH.**

PRESTATION CONSEIL RH

C'est quoi?

Un **accompagnement sur-mesure** par un expert en ressources humaines. Cette prestation est cofinancée par l'État et l'OPCO EP à hauteur de 100 %.

1 Bénéficiaires

Les entreprises de moins de 250 salariés relevant de l'OPCO EP.

2 Contenu

- **Accompagnement** à la reprise de l'activité économique dans le contexte de la crise sanitaire.
- **Anticipation** de vos besoins en compétences.
- **Recrutement** et intégration des salariés dans l'entreprise.
- **Professionnalisation** de la fonction RH dans l'entreprise.
- **Amélioration** du dialogue social et des relations sociales dans l'entreprise.

3 Avantages

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé, par un consultant spécialisé, pour répondre à vos besoins pendant la crise et la reprise de l'activité économique.

4 Financement

Financement à 100 % par l'OPCO EP, grâce au concours de l'État.

5 Démarche

- **Consultez** l'annuaire des prestataires recensés par l'OPCO EP sur opcoep.fr
- **Contactez** votre **conseiller OPCO EP**.